



Le bassin de rétention G de Grabels a été conforté et mis en sécurité lors de travaux effectués cet été par la Métropole pour un montant de 200 000 euros.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Un **risque** à prendre au sérieux

Chaque année à l'automne, les épisodes cévenols rappellent l'importance du risque inondation sur notre territoire. De nouveaux aménagements de protection contre les inondations, notamment sur les communes sinistrées en 2014, sont prévus. Mais les importants travaux ne suffisent pas. Il faut aussi apprendre à vivre avec ce risque, en adoptant les bons réflexes.

Compétentes pour la gestion des crises, les communes élaborent chacune leur Plan Communal de Sauvegarde qui est enclenché en cas de crise. Pour la prévention des risques, la plupart éditent un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), que les citoyens peuvent retirer en mairie ou consulter sur internet. Il est en effet important de connaître les bons gestes en cas de crise (voir ci-contre) : les victimes des inondations ont souvent commis des imprudences par méconnaissance des règles de sécurité. L'an passé, 20 personnes ont trouvé la mort dans les Alpes Maritimes, certaines en voulant sortir leurs voitures des sous-sols. Et à Montpellier, deux octogénaires sont décédés, après que leur voiture ait été emportée par les flots. Les habitants des zones inondables doivent, plus encore que les autres, suivre les consignes de sécurité à la lettre. Ils peuvent aussi entamer des travaux afin de réduire la vulnérabilité de leurs habitations (système de pompe intérieure, création d'une zone refuge...). Le Syndicat du Bassin-versant du Lez (SYBLE) a réalisé en 2015 des diagnostics gratuits des

habitations sinistrées en 2014 à Grabels et Juvignac. Cette action sera prochainement étendue à l'ensemble du bassin versant (43 communes dont 17 dans la Métropole). Parallèlement, la Métropole et les communes avec l'appui du SYBLE mènent des travaux de restauration des capacités d'écoulement des

“ Un programme de protection est en cours ”



JACKIE GALABRUN-BOULBES
vice-présidente,
déléguée à la prévention
des risques majeurs
et aux milieux aquatiques

cours d'eau (débroussaillage, taille). Depuis le début de l'année, 364 kilomètres de berges ont été traités sur le bassin versant.
«Après un premier Programme d'Actions

de Prévention des Inondations (PAPI) sur la basse vallée du Lez, la Métropole a engagé un second PAPI, sur le bassin versant Lez-Mosson-étangs palavasiens, d'un montant de 12 millions d'euros sur cinq ans, financé à 40 % par l'État, 40 % par la Région et 20 % par la Métropole», explique Jackie Galabrun-Boulbes, vice-présidente déléguée à la prévention des risques majeurs et aux milieux aquatiques. L'enquête publique commencera d'ici la fin de l'année. Il s'agira de conforter ou de déplacer des digues à Lattes et Villeneuve-lès-Maguelone et de créer un chenal d'évacuation des crues du Rieucoulon et du Lantissargues vers l'étang de l'Arnel. Un an plus tard débuteront les travaux à Fabrègues, afin de protéger la commune d'une crue centennale du Coulazou. «Par ailleurs, nous avons proposé à l'État un avenant au PAPI 2, qui prend en compte les secteurs de Grabels et Juvignac, sinistrés en 2014, alors que ce programme était en cours d'instruction», poursuit Jackie Galabrun-Boulbes. Dès la validation du programme, les études pourront démarrer en 2017, pour un début de chantier en 2019.

INSCRIVEZ-VOUS AUX TÉLÉ ALERTES



Ces services communaux vous alertent par SMS ou messages vocaux sur les numéros de téléphones mobiles ou fixes que vous leur donnez.

• Montpellier

Inscription en ligne sur montpellier.fr (rubrique action/risques majeurs).

• Grabels

Téléchargement du formulaire sur ville-grabels.fr

• Juvignac

Inscription en mairie

• Pérols

Inscription en mairie ou sur ville-perols.fr

EN CAS D'ALERTE

QUE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

L'évènement est annoncé mais n'a pas encore débuté



1 Je m'informe

- Sur France Bleu Hérault qui relaie les consignes de sécurité des autorités
- Sur les sites montpellier.fr et les sites des communes de la métropole
- Sur les sites : vigilance.meteofrance.com, vigicrues.gouv.fr, herault.gouv.fr



2 Je me soucie des personnes proches,

voisins et personnes vulnérables



3 Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements



4 Je m'éloigne des cours d'eau et ne stationne pas sur les berges ou les ponts

L'évènement a débuté



5 Je ne m'engage pas sur une route inondée,

ni en voiture ni à pied
Il suffit de 30 cm d'eau pour emporter une voiture



6 Je me mets à l'abri dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre



7 Je me réfugie en hauteur et je ne descends pas dans les sous-sols



8 Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

Le personnel s'occupe de leur sécurité

Comment se forme un épisode cévenol ?



Les épisodes cévenols se produisent le plus souvent en début d'automne, quand la mer Méditerranée est encore chaude. La rencontre entre des masses d'air chaude et froide produit des pluies torrentielles. Les épisodes orageux durent deux à trois jours

et cessent avec le retour des vents secs du nord, bloquant les remontées maritimes. Sur le bassin versant du Lez (c'est-à-dire le territoire où toutes les eaux finissent par se jeter dans le Lez), les épisodes cévenols peuvent entraîner des crues rapides. Le débit du Lez, de 0,05 m³/seconde à son plus bas peut aller jusqu'à 900 m³/seconde lors d'une crue centennale (qui a une chance sur cent de se produire chaque année). Dans les zones urbaines, le ruissellement pluvial peut aussi être à l'origine d'inondations.

Je connais les niveaux de vigilance

- **Soyez attentifs**
Des phénomènes dangereux peuvent arriver. Informez-vous.
- **Soyez très vigilants**
Des phénomènes dangereux sont prévus. Suivez les conseils.
- **Une vigilance absolue s'impose**
Des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus. Respectez les consignes.

Je note les numéros utiles

- Mairie - école des enfants
- 112 ou 18 pompiers
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie / Police



J'ai chez moi un kit de sécurité :

radio à piles, bougies ou lampes de poche, nourriture et eau, médicaments et vêtements, argent.